

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente janvier deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/01/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAIN, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Sabine VINCENT.

EXCUSES : Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 012 : SPANC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu la délibération 2013-130 du 18 décembre 2013 sur le Débat d'Orientation Budgétaire du SPANC,
Vu la délibération 2014-001 décidant la reprise anticipée des résultats 2013

Monsieur le Président propose le budget primitif 2014 du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Adopte le budget primitif 2014 du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
50 135,00	50 135,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
8 493,00	8 493,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SPANC - VOTE DU BUDGET 2014

Date de transmission de l'acte : 10/02/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 10/02/2014

Numéro de l'acte : 2014-012 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140130-2014-012-DE

Date de décision : 30/01/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement